

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2024

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2231)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE42

présenté par
Mme Pochon, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 5, supprimer le mot :

« interprofessionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à adopter la dénomination actuelle du SMIC, l'article L. 3231-2 du code du travail faisant référence au « salaire minimum de croissance ».